



Fin de cdd en arrêt de travail

Par **clara5879**, le **05/08/2014** à **19:56**

Bonsoir en CDD depuis 8 mois, je suis en arrêt de travail suite à une blessure en faisant du sport à mon domicile. Je ne reprendrais donc pas mon travail avant le fin de mon contrat. Mon arrêt se termine 3 jours après le fin de mon CDD. Ma question : Mon employeur devra t'il, me verser mes indemnités de précarités sachant, que je ne pourrais pas reprendre le travail avant plusieurs semaines & qu'il m'avait fait une proposition écrite de CDI à laquelle je n'ai pas encore répondu.
Cordialement.

Par **Lag0**, le **05/08/2014** à **22:42**

Bonjour,
Si la proposition de CDI est pour le même poste et aux mêmes conditions que le CDD, votre refus entraîne la perte de la prime de précarité.